

2025-4613
2025-10-10

GROUPE	3	INSECTICIDE
---------------	----------	--------------------

AMBUSH® 500EC

Insecticide concentré émulsifiable

AMBUSH 500EC est destiné à lutter contre les organismes nuisibles inscrits sur l'étiquette pour chacune des catégories d'utilisation suivantes :

- A) CULTURES (SAUF LES FRUITS ET PLANTES NON VIVRIÈRES);
- B) CULTURES FRUITIÈRES;
- C) ARBRES ET ARBUSTES À L'EXTÉRIEUR (SAUF TERRES BOISÉES ET FORÊTS);
- D) TRAITEMENT DES SURFACES EXTÉRIEURES DES ÉDIFICES INSCRITS SUR L'ÉTIQUETTE;
- E) SEMIS DE CONIFÈRES CULTIVÉS DANS DES SERRES DE PÉPINIÈRES FORESTIÈRES;
- F) SUR LES FORÊTS ET DES TERRES BOISÉES (UTILISATIONS RESTREINTES)
- G) ESPACE INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS AGRICOLES ET DES USINES DE TRANSFORMATION DES ALIMENTS
- H) APPLICATIONS TOPIQUES SUR LES BOVINS DE BOUCHERIE, LES BOVINS LAITIERS NON ALLAITANTS, LA VOLAILLE ET LES MOUTONS

COMMERCIALE – AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF : perméthrine ... 500 g par litre

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Conserver au-dessus de 0 °C

N° D'HOMOLOGATION 14882

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 litre (L), 3,78 L, 5 L, 10 L, 55 L, 115 L, 450 L, 1 000 L et en vrac



AMVAC Chemical Corporation

4695 MacArthur Court, Suite 1200
Newport Beach, CA 92660, États-Unis
1-888-GO-AMVAC (1-888-462-6822)

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne sans inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement pourrait provoquer une pneumonie par aspiration. L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout éclaboussement du concentré dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Quand on applique le produit dans un endroit fermé ou à l'aide d'un appareil de pulvérisation capable de produire des gouttelettes respirables (c'est-à-dire mesurant moins de 10 microns), il faut porter un respirateur approprié.

Pour faire des applications au moyen d'un pulvérisateur à main à compression mécanique qui produisent des effets de nébulisation, d'aérosol et de brumisation, ou pour pénétrer dans une zone traitée non encore aérée, porter une combinaison résistant aux produits chimiques avec un couvre-chef résistant aux produits chimiques par-dessus un pantalon, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques, ainsi qu'un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Pour les applications au moyen d'un nébulisateur porté par un camion ou d'un pulvérisateur pneumatique, porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques et un chapeau résistant aux produits chimiques qui recouvre le cou (par exemple, chapeau Sou'Wester) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, ou travailler dans une cabine fermée (par exemple, cabine de tracteur, camion avec les vitres de portière remontées).

Pour toute application effectuée au moyen d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique, porter une combinaison de coton par-dessus un pantalon, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Pour les applications faites au moyen d'un autre équipement, porter un pantalon, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, à moins d'avis contraire. Le port de gants n'est pas nécessaire pour une application en cabine fermée.

Appliquer uniquement lorsque la possibilité de dérive vers des aires d'habitation ou d'activité humaine non ciblées est minimale. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application utilisé et des réglages du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation et les bandes de végétation filtrantes obligatoires spécifiées à la section MODE D'EMPLOI. Toxique pour les oiseaux.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par dérive de pulvérisation ou par contact avec des résidus présents sur les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes en fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des pollinisateurs, consulter le guide « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion » affiché sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs). Suivre le mode d'emploi qui s'applique à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

Lorsque le produit est appliqué sur des cultures qui sont très attractives pour les pollinisateurs (pommes, poires, nectarines, pêches, prunes, canola et tournesols) et si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques : NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture. Pour les applications sur toute autre culture : Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes, des araignées et des acariens prédateurs et parasitoïdes). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terres boisées. Des précautions doivent être prises lors de l'utilisation de ce produit dans un programme de lutte antiparasitaire intégrée où l'on compte sur la présence d'arthropodes utiles.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. Afin de réduire le risque pour les organismes aquatiques provenant du ruissellement, il faut aménager une bande de végétation filtrante d'une largeur d'au moins 10 mètres située entre le bord de la zone d'application et les habitats aquatiques adjacents en aval, selon le MODE D'EMPLOI.

Utilisation en serre : Toxique pour les abeilles et les autres arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes, des araignées et des acariens prédateurs et parasitoïdes). Peut causer des effets nocifs pour les abeilles et les autres arthropodes utiles, y compris les espèces utilisées en serriculture. Éviter d'appliquer le produit lorsque des abeilles ou d'autres arthropodes utiles sont présents dans la zone à traiter.

Ce produit contient un principe actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin des denrées alimentaires ou animale et hors d'atteinte des enfants et des animaux. Préserver le produit du gel.

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**EN CAS D'URGENCE IMPLIQUANT UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, UN INCENDIE OU UNE INTOXICATION,
APPELER LE 1-888-681-4261**

AMBUSH® 500EC

Insecticide concentré émulsifiable

AMBUSH 500EC est destiné à lutter contre les organismes nuisibles inscrits sur l'étiquette pour chacune des catégories d'utilisation suivantes :

- A) CULTURES (SAUF LES FRUITS ET PLANTES NON VIVRIÈRES);
- B) CULTURES FRUITIÈRES;
- C) ARBRES ET ARBUSTES À L'EXTÉRIEUR (SAUF TERRES BOISÉES ET FORÊTS);
- D) TRAITEMENT DES SURFACES EXTÉRIEURES DES ÉDIFICES INSCRITS SUR L'ÉTIQUETTE;
- E) SEMIS DE CONIFÈRES CULTIVÉS DANS DES SERRES DE PÉPINIÈRES FORESTIÈRES;
- F) SUR LES FORÊTS ET DES TERRES BOISÉES (UTILISATIONS RESTREINTES)
- G) ESPACE INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS AGRICOLES ET DES USINES DE TRANSFORMATION DES ALIMENTS
- H) APPLICATIONS TOPIQUES SUR LES BOVINS DE BOUCHERIE, LES BOVINS LAITIERS NON ALLAITANTS, LA VOLAILLE ET LES MOUTONS

COMMERCIALE – AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF : perméthrine ... 500 g par litre

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Conserver au-dessus de 0 °C

N° D'HOMOLOGATION 14882

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L, 3,78 L, 5 L, 10 L, 55 L, 115 L, 450 L, 1000 L et en vrac

**AMVAC Chemical Corporation**

4695 MacArthur Court, Suite 1200
Newport Beach, CA 92660, États-Unis
1-888-GO-AMVAC (1-888-462-6822)

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement pourrait provoquer une pneumonie par aspiration. L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout éclaboussement du concentré dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Quand on applique le produit dans un endroit fermé ou à l'aide d'un appareil de pulvérisation capable de produire des gouttelettes respirables (c'est-à-dire mesurant moins de 10 microns), il faut porter un respirateur approprié.

Pour faire des applications au moyen d'un pulvérisateur à main à compression mécanique qui produisent des effets de nébulisation, d'aérosol et de brumisation, ou pour pénétrer dans une zone traitée non encore aérée, porter une combinaison résistant aux produits chimiques avec un couvre-chef résistant aux produits chimiques par-dessus un pantalon, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques, ainsi qu'un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Pour les applications au moyen d'un nébulisateur porté par un camion ou d'un pulvérisateur pneumatique, porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques et un couvre-chef résistant aux produits chimiques qui recouvre le cou (par exemple, chapeau Sou'Wester) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, ou travailler dans une cabine fermée (par exemple, cabine de tracteur, camion avec les vitres de portière remontées).

Pour toute application effectuée au moyen d'un pulvérisateur manuel à compression mécanique, porter une combinaison de coton par-dessus un pantalon, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Pour les applications faites au moyen d'un autre équipement, porter un pantalon, un vêtement à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, à moins d'avis contraire. Le port de gants n'est pas nécessaire pour une application en cabine fermée.

Appliquer uniquement lorsque la possibilité de dérive vers des aires d'habitation ou d'activité humaine non ciblées est minimale. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application utilisé et des réglages du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation et les bandes de végétation filtrantes obligatoires spécifiées à la section MODE D'EMPLOI. Toxique pour les oiseaux.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par dérive de pulvérisation ou par contact avec des résidus présents sur les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes en fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des pollinisateurs, consulter le guide « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion » affiché sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs). Suivre le mode d'emploi qui s'applique à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

Lorsque le produit est appliqué sur des cultures qui sont très attractives pour les pollinisateurs (pommes, poires, nectarines, pêches, prunes, canola et tournesols) et si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques : NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture. Pour les applications sur toute autre culture : Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes, des araignées et des acariens prédateurs et parasitoïdes). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs pour les arthropodes utiles dans les habitats situés à proximité du site traité, comme les haies ou les terres boisées. Des précautions doivent être prises lors de l'utilisation de ce produit dans un programme de lutte antiparasitaire intégrée où l'on compte sur la présence d'arthropodes utiles.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. Afin de réduire le risque pour les organismes aquatiques provenant du ruissellement, il faut aménager une bande de végétation filtrante d'une largeur d'au moins 10 mètres située entre le bord de la zone d'application et les habitats aquatiques adjacents en aval, selon le MODE D'EMPLOI.

Utilisation en serre : Toxique pour les abeilles et les autres arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes, des araignées et des acariens prédateurs et parasitoïdes). Peut causer des effets nocifs pour les abeilles et les autres arthropodes utiles, y compris les espèces utilisées en serriculture. Éviter d'appliquer le produit lorsque des abeilles ou d'autres arthropodes utiles sont présents dans la zone à traiter.

Ce produit contient un principe actif et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin des denrées alimentaires ou animale et hors d'atteinte des enfants et des animaux. Préserver le produit du gel.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) quand on essaie de nettoyer un déversement. Si le contenant fuit, arrêter la fuite et mettre le contenant dans un baril ou un sac en plastique épais. Communiquer avec Amvac Chemical Corporation par téléphone au 1-888-462-6822 pour obtenir des renseignements additionnels.

En cas de déversement ou de fuite, confiner le liquide à l'aide de digues en matière inerte (terre, argile, litière pour chats, etc.). Utiliser la matière inerte pour absorber le liquide déversé et, avec une pelle, le mettre dans un contenant à déchets étanche. Sur une surface dure - asperger un détergent sur l'aire du déversement, puis récurer la surface avec un balai grossier et un peu d'eau. Laisser reposer pendant 10 minutes avant d'utiliser la matière inerte pour absorber l'eau. Ensuite, avec une pelle, mettre la matière inerte dans le contenant à déchets. Sur le sol - enlever les 15 premiers centimètres du sol dans la zone de déversement et les remplacer par une quantité équivalente de terre propre. Éliminer tous les déchets, y compris le balai ou la brosse à récurage, conformément aux exigences de la réglementation provinciale. Pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'élimination des déchets et le nettoyage des déversements, communiquer avec l'organisme de réglementation provincial ou avec le fabricant du produit.

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

EN CAS D'URGENCE IMPLIQUANT UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, APPELER LE 1-888-681-4261

MODE D'EMPLOI

AMBUSH 500EC est un insecticide du type pyréthroïde de synthèse. C'est un insecticide qui agit dans l'estomac et par contact sans effet général ou fumigant. Il est donc très important d'obtenir une excellente couverture de pulvérisation. Appliquer à l'aide d'équipement au sol seulement, sauf indication contraire. Lorsque plusieurs applications sont autorisées, le traitement ne doit être répété que si le problème persiste ou se reproduit. NE PAS dépasser le taux d'application et le nombre d'applications par année pour chaque utilisation. Suivre l'intervalle de réapplication pour chaque utilisation.

AMBUSH 500EC est destiné à lutter contre les organismes nuisibles inscrits sur l'étiquette pour chacune des catégories d'utilisation suivantes :

- A) CULTURES (SAUF LES FRUITS ET PLANTES NON-VIVRIÈRES);
- B) CULTURES FRUITIÈRES;
- C) ARBRES ET ARBUSTES À L'EXTÉRIEUR (SAUF TERRES BOISÉES ET FORÊTS);
- D) TRAITEMENT DES SURFACES EXTÉRIEURES DES ÉDIFICES INSCRITS SUR L'ÉTIQUETTE;
- E) SEMIS DE CONIFÈRES CULTIVÉS DANS DES SERRES DE PÉPINIÈRES FORESTIÈRES;
- F) SUR LES FORÊTS ET DES TERRES BOISÉES (UTILISATIONS RESTREINTES)
- G) ESPACE INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS AGRICOLES ET DES USINES DE TRANSFORMATION DES ALIMENTS

H) APPLICATIONS TOPIQUES SUR LES BOVINS DE BOUCHERIE, LES BOVINS LAITIERS NON ALLAITANTS, LA VOLAILLE ET LES MOUTONS

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, veuillez contacter les représentants de l'entreprise au 1-888-GO-AMVAC.

RESTRICTIONS :

- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.
- NE PAS appliquer le produit sans l'avoir dilué au préalable.
- NE PAS appliquer sur les personnes, les animaux domestiques et les animaux d'élevage ou les sources d'électricité.
- NE PAS appliquer ce produit si des personnes, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage sont sur les lieux.
- NE PAS laisser des personnes, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage pénétrer dans la zone traitée tant que le produit pulvérisé n'est pas sec.
- NE PAS laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.
- Sauf avis contraire sur cette étiquette, NE PAS appliquer sur les meubles, les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements.
- À l'intérieur, NE PAS appliquer ce produit au-dessus de la tête ni dans les endroits confinés sans porter un respirateur approprié et des lunettes protectrices.
- À l'intérieur, aérer les zones après leur traitement en ouvrant les portes et les fenêtres, en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air ou encore, au moyen d'un système de ventilation ou d'un échangeur d'air en bon état de fonctionner.
- En cas d'application sur des ouvrages, utiliser un calibre grossier de gouttelettes de pulvérisation et une faible pression de pulvérisation (inférieure à 345 kPa ou 50 psi), afin de ne pas produire d'éclaboussures sur les surfaces non ciblées.
- Appliquer uniquement lorsque la possibilité de dérive vers des aires d'habitation ou d'activité humaine non ciblées est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'application utilisé et des réglages du pulvérisateur.
- NE PAS appliquer en pulvérisation dans l'air.
- Lorsque plusieurs applications sont autorisées, le traitement ne doit être répété que si le problème persiste ou se reproduit. NE PAS dépasser le taux d'application et le nombre d'applications par année pour chaque utilisation. Suivre l'intervalle de réapplication pour chaque utilisation.
- Un délai avant la plantation de 60 jours est requis pour toutes les cultures destinées à l'alimentation humaine ou animale ne figurant pas sur l'étiquette actuelle.
- Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles sous la rubrique MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.
- NE PAS laisser les rejets, les effluents ou les eaux de ruissellement des serres ou des champignonnières contenant ce produit atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, ou d'autres plans d'eau.
- Les cultures de couverture et les cultures traitées avec AMBUSH 500EC ne devraient pas être employées comme fourrage vert pour nourrir les animaux.

Bandes de végétation filtrantes

Il faut aménager et maintenir une bande de végétation filtrante d'une largeur d'au moins 10 mètres. La bande de végétation filtrante doit être située entre le bord de la zone d'application et les habitats aquatiques adjacents en aval afin de réduire le risque pour les organismes aquatiques provenant du ruissellement. Les habitats aquatiques comprennent sans s'y limiter, les lacs, les réservoirs, les rivières, les cours d'eau permanents, les marais ou les étangs naturels et les estuaires. La bande de végétation filtrante doit être composée d'herbes et peut contenir des

arbustes, des arbres et d'autres plantes. La bande de végétation filtrante et les zones tampons de pulvérisation, le cas échéant, doivent être respectées. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

Gestion de la dérive de pulvérisation

Les zones tampons de pulvérisation visent à protéger des habitats terrestres et aquatiques contre la dérive de pulvérisation aérienne. Ces zones constituent une exigence indépendante des bandes de végétation filtrantes qui sont exigées afin de réduire les risques de contamination associés au ruissellement sur le sol.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 8 km/heure à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). Une buse à induction d'air doit être utilisée pour l'application au sol de ce produit. La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes ciblées. Arrêter la pulvérisation par les buses extérieures au bout des rangs et aux rangs externes. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/heure au site de traitement, tel que mesuré à l'extérieur du site, du côté face au vent.

Application par aéronef à pilotage conventionnel : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 8 km/heure à hauteur de vol, au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre moyen à grossier de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). NE PAS appliquer si l'humidité relative est inférieure à 50 % et si la température est supérieure à 20 °C. Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons de pulvérisation

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'épandage	Culture/Site	Zone tampon de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :				
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat estuarien/marin d'une profondeur de :		Habitat terrestre :
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Bleuets	5	3	15	5	0
	Canola, asperges, orge, betteraves, maïs de grande culture, lin, laitue, avoine, oignons, pois, seigle, tournesols, triticale, blé, lentilles	10	5	25	10	0
	Brocoli chinois, wasabi, raifort, pak-choï (bok-choï), arachide, radis, navet	15	5	15	5	0
	Haricots mange-tout	15	5	20	10	0
	Ginseng, carottes, tabac	20	10	25	10	0

	Brocolis, chou de Bruxelles, chou, choux-fleurs, piments et poivrons, pommes de terre, maïs sucré	35	15	25	10	0	
	Tomates	45	20	25	10	0	
Pulvérisateur pneumatique	Bleuets	Début de la croissance	60	55	70	60	0
		Fin de la croissance	50	45	60	50	0
	Pommes	Début de la croissance	75	65	80	70	0
		Fin de la croissance	60	55	70	60	0
	Raisins, nectarines, pêches	Début de la croissance	80	70	80	70	0
		Fin de la croissance	70	60	70	60	0
	Prunes	Début de la croissance	80	70	80	75	0
		Fin de la croissance	70	60	70	60	0
Poires	Début de la croissance	80	70	90	80	0	
	Fin de la croissance	70	60	80	70	0	
Aérienne	Asperges, orge, haricot, betterave potagère rouge, brocolis, chou de Bruxelles, chou pommés, canola (colza), carottes, choux-fleurs, maïs, lin, lentilles, laitue, avoine, oignons, pois, poivrons, pommes de terre, seigle, betterave à sucre, tournesols, triticale, blé	Voilure fixe	800	800	800	800	
		Voilure tournante	700	475	800	675	0
	Maïs sucré	Voilure fixe	800	800	800	800	0
		Voilure tournante	800	650	800	700	0
	Haricots mange-tout (succulent, cosse)	Voilure fixe	800	800	800	800	0
		Voilure tournante	800	650	800	750	0

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit lorsque celui-ci est appliqué au moyen d'un pulvérisateur pneumatique selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca. Si l'application est effectuée à l'aide d'un pulvérisateur agricole ou par voie aérienne, les zones tampons de pulvérisation NE PEUVENT PAS être modifiées.

Délai de sécurité après traitement

Culture	Activité	Délai de sécurité
Pommes, nectarines, pêches, poires, prunes, asperges, orge, canola, céréales, lin, avoine, arachides, pois, colza, seigle, haricots verts, betteraves à sucre, blé, lentilles, betteraves potagères, carottes, oignons, pommes de terre, triticale, navets, radis, wasabi, ginseng, raifort, bleuets nains, bleuets en corymbe, laitue, pak-choï (bok-choï), tomates, piments et poivrons, tabac, terres à bois commerciales, brocolis, chou de Bruxelles, chou pommés, choux-fleurs, brocolis chinois, chou chinois, légumes du genre <i>Brassica</i> , semis de conifères et de tabac, plantes ornementales, tomates de serre, concombres de serre, bords des clôtures, tournesols; champignonnières.	Toutes les activités	12 heures
Raisins	Incision annulaire, écimage-rogne	15 jours
	Attachage ou palissage, récolte manuelle, effeuillage manuel	2 jours
	Toutes les autres activités	12 heures
Maïs, maïs sucré	Écimage manuel, récolte manuelle	8 jours
	Toutes les autres activités	12 heures

^a Si le délai de sécurité (DS) pour la récolte manuelle est différent du délai d'attente avant la récolte (DAAR), observer le délai le plus long des deux intervalles pour le DS et le DAAR. Dans les cas où la culture est récoltée de façon mécanique, c'est le DAAR qui doit être observé dans la

mesure où il n'y a pas de contact avec les feuilles ou les cultures traitées. Certaines des activités contenues dans le tableau des DS peuvent ne pas être effectuées de façon régulière dans toutes les fermes et pour toutes les cultures. Les DS précisés pour une activité donnée doivent être observés seulement lorsque cette activité est effectuée.

A) INSTRUCTIONS POUR LES CULTURES (À L'EXCLUSION DES CULTURES FRUITIÈRES ET NON ALIMENTAIRES)

Toxique pour les abeilles. Pour toutes les cultures (sauf l'orge, l'avoine, le seigle, le blé et le triticale) : Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si des abeilles domestiques sont utilisées à des fins de pollinisation, NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture. Respecter les restrictions additionnelles ci-dessous pour le canola et le tournesol.

AMBUSH 500EC peut être utilisé sur les cultures suivantes :

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (mL de produit/ 1000 L d'eau)	Taux du produit (mL de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications (Jours)	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
Betteraves potagères Laitue Maïs (à l'exception du maïs sucré) Oignons Betteraves à sucre	Légionnaire grise Ver-gris noir Ver-gris moissonneur Ver-gris orthogonal Ver-gris à dos rouge Ver-gris blanc	Ne s'applique pas	140 - 300	Betteraves potagères, laitue, maïs (à l'exception du maïs sucré), oignons et betteraves à sucre : 7	NE PAS faire plus de deux applications par année. NE PAS dépasser 300 mL/ha par an. Ne traiter par épandage aérien plus de 1 fois par an.	Betteraves potagères, et betteraves à sucre : 2 jours Laitue et oignons : 1 jour Maïs : 30 jours	Application au sol : Pour supprimer ces insectes attaquant ces cultures à l'état de semis (jusqu'à 5 feuilles) et/ou de plantes repiquées, utiliser 140 mL/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou est une terre organique, utiliser 225 – 300 mL/ha. Si les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 225 à 300 mL/ha. Seulement 1 application de produit à ce taux plus élevé peut être faite par an. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum. NE PAS REMUER LA SURFACE DU SOL PENDANT 5 JOURS APRÈS LE TRAITEMENT. Remarque : AMBUSH 500EC supprime les vers-gris qu'aux stades où ils se nourrissent en surface ou grimpent.
	Ver-gris orthogonal						Épandage aérien : Pour supprimer cet insecte attaquant ces cultures, particulièrement à l'état de semis jusqu'à 5 feuilles, utiliser 140 mL/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou que les vers-gris sont gros (presque adultes, soit de 2,5 à 4 cm de long), utiliser 225 -300 mL/ha. Seulement 1 application de produit à ce taux plus élevé peut être faite par an.
Carottes	Légionnaire grise Ver-gris noir Ver-gris moissonneur Ver-gris orthogonal	Ne s'applique pas	140 - 300	14	NE PAS faire plus de deux applications par année. NE PAS dépasser 600 mL/ha par an.	NE PAS appliquer moins de 2 jours avant la récolte.	Application au sol : Pour supprimer ces insectes attaquant ces cultures à l'état de semis (jusqu'à 5 feuilles) et/ou de plantes repiquées, utiliser 140 mL/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (mL de produit/ 1000 L d'eau)	Taux du produit (mL de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications (Jours)	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
	Ver-gris à dos rouge Ver-gris blanc				NE PAS traiter par épandage aérien plus de 1 fois par an.		est sec ou est une terre organique, utiliser 225 – 300 mL/ha. Si les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 225 à 300 mL/ha. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum. NE PAS REMUER LA SURFACE DU SOL PENDANT 5 JOURS APRÈS LE TRAITEMENT. Remarque : AMBUSH 500EC supprime les vers-gris qu'aux stades où ils se nourrissent en surface ou grimpent.
	Ver-gris orthogonal						Épandage aérien : Pour supprimer cet insecte attaquant ces cultures, particulièrement à l'état de semis jusqu'à 5 feuilles, utiliser 140 mL/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou que les vers-gris sont gros (presque adultes, soit de 2,5 à 4 cm de long), utiliser 225 -300 mL/ha.
Lentilles Pois	Légionnaire grise Ver-gris noir Ver-gris moissonneur Ver-gris orthogonal Ver-gris à dos rouge Ver-gris blanc	Ne s'applique pas	140 - 300	7	NE PAS faire plus de deux applications par année. NE PAS dépasser 300 mL/ha par an. NE PAS traiter par épandage aérien plus de 1 fois par an.	NE PAS traiter après le stade 5 feuilles.	Application au sol : Pour supprimer ces insectes attaquant ces cultures à l'état de semis (jusqu'à 5 feuilles) et/ou de plantes repiquées, utiliser 140 mL/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou est une terre organique, utiliser 225-300 mL/ha. Si les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 225- 300 mL/ha. Seulement 1 application de produit à ce taux plus élevé peut être faite par an. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum. NE PAS REMUER LA SURFACE DU SOL PENDANT 5 JOURS APRÈS LE TRAITEMENT. Remarque : AMBUSH 500EC supprime les vers-gris qu'aux stades où ils se nourrissent en surface ou grimpent.
	Ver-gris orthogonal						Épandage aérien : Pour supprimer cet insecte attaquant ces cultures, particulièrement à l'état de semis jusqu'à 5 feuilles, utiliser 140 mL/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou que les vers-gris sont gros (presque adultes, soit de 2,5 à 4 cm de

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (mL de produit/ 1000 L d'eau)	Taux du produit (mL de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications (Jours)	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
							long), utiliser 225 -300 mL/ha. Seulement 1 application de produit à ce taux plus élevé peut être faite par an.
Lin Tournesols	Légionnaire grise Ver-gris noir Ver-gris moissonneur Ver-gris orthogonal Ver-gris à dos rouge Ver-gris blanc	Sans objet	140 -300	7	NE PAS faire plus de deux applications par année. NE PAS dépasser 300 mL/ha par an. NE PAS traiter par épandage aérien plus de 1 fois par an.	NE PAS traiter après le stade 5 feuilles.	Tournesols : Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture. Application au sol : Pour supprimer ces insectes attaquant ces cultures à l'état de semis (jusqu'à 5 feuilles) et/ou de plantes repiquées, utiliser 140 mL/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou est une terre organique, utiliser 225-300 mL/ha. Si les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 225-300 mL/ha. Seulement 1 application de produit à ce taux plus élevé peut être faite par an. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum. NE PAS REMUER LA SURFACE DU SOL PENDANT 5 JOURS APRÈS LE TRAITEMENT. Remarque : AMBUSH 500EC supprime les vers-gris qu'aux stades où ils se nourrissent en surface ou grimpent.
	Ver-gris orthogonal						Tournesols : Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture. Épandage aérien : Pour supprimer cet insecte attaquant ces cultures, particulièrement à l'état de semis jusqu'à 5 feuilles, utiliser 140 mL/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou que les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 225-300 mL/ha. Seulement 1 application de produit à ce taux plus élevé peut être faite par an.
Asperges	Ver-gris	Sans objet	140	7	NE PAS faire plus de deux applications par année. NE PAS dépasser 300 mL/ha par an. NE PAS traiter	NE PAS appliquer moins de 2 jours avant la récolte.	NE PAS appliquer par voie aérienne. Application au sol : Pour supprimer les vers-gris pendant la saison de coupe, faire 1 traitement généralisé par voie terrestre sur le sol nu après la coupe, dès l'apparition des dommages. Appliquer dans assez

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (mL de produit/ 1000 L d'eau)	Taux du produit (mL de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications (Jours)	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
					par épandage aérien plus de 1 fois par an.		d'eau pour obtenir une bonne couverture. Appliquer le soir ou la nuit, car le ver-gris est plus actif à ce moment-là.
	Légionnaire grise Ver-gris noir Ver-gris moissonneur Ver-gris orthogonal Ver-gris à dos rouge Ver-gris blanc	Sans objet	140 -300				<p>Application au sol : Pour supprimer ces insectes attaquant ces cultures à l'état de semis (jusqu'à 5 feuilles) et/ou de plantes repiquées, utiliser 140 mL/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou est une terre organique, utiliser 225-300 mL/ha. Si les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 225-300 mL/ha. Seulement 1 application de produit à ce taux plus élevé peut être faite par an. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum. NE PAS REMUER LA SURFACE DU SOL PENDANT 5 JOURS APRÈS LE TRAITEMENT.</p> <p>Remarque : AMBUSH 500EC supprime les vers-gris qu'aux stades où ils se nourrissent en surface ou grimpent.</p>
	Ver-gris orthogonal	Sans objet	140 -300				<p>Épandage aérien : Pour supprimer cet insecte attaquant ces cultures, particulièrement à l'état de semis jusqu'à 5 feuilles, utiliser 140 mL/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou que les vers-gris sont gros (presque adultes, soit de 2,5 à 4 cm de long), utiliser 225 -300 mL/ha. Seulement 1 application de produit à ce taux plus élevé peut être faite par an.</p>

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (mL de produit/ 1000 L d'eau)	Taux du produit (mL de produit/hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications (Jours)	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
Canola (colza)	Altise des crucifères Altise des navets	Sans objet	70-140	7	NE PAS faire plus de deux applications par année. NE PAS dépasser 300 mL/ha par an. NE PAS traiter par épandage aérien plus de 1 fois par an.	NE PAS faire d'application après le stade 5 feuilles.	<p>Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.</p> <p>Application au sol : Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien couvrir lorsque des insectes sont présents. Le traitement devrait être effectué quand les altises se nourrissent activement. Si l'infestation est grave, utiliser le taux de 140 mL par hectare.</p> <p>Épandage aérien : Il est permis de traiter par épandage aérien, à condition qu'il n'y ait aucun risque de dérive sur les autres cultures et sur les zones occupées par des gens ou du bétail. Utiliser le taux indiqué avec 20 à 45 L d'eau par hectare.</p>
	Légionnaire grise Ver-gris noir Ver-gris moissonneur Ver-gris orthogonal Ver-gris à dos rouge Ver-gris blanc		140 -300				<p>Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.</p> <p>Application au sol : Pour supprimer ces insectes attaquant ces cultures à l'état de semis (jusqu'à 5 feuilles) et/ou de plantes repiquées, utiliser 140 mL/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou est une terre organique, utiliser 225 à 300 mL/ha. Si les vers-gris sont gros (presque adultes, soit de 2,5 à 4 cm de long), utiliser 225 à 300 mL/ha. Seulement 1 application de produit à ce taux plus élevé peut être faite par an. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum. NE PAS REMUER LA SURFACE DU SOL PENDANT 5 JOURS APRÈS LE TRAITEMENT.</p> <p>Remarque : AMBUSH 500EC supprime les vers-gris qu'aux stades où ils se nourrissent en surface ou grimpent.</p>

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (mL de produit/ 1000 L d'eau)	Taux du produit (mL de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications (Jours)	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
	Ver-gris orthogonal		140 - 300				Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture. Épandage aérien : Pour supprimer cet insecte attaquant ces cultures, particulièrement à l'état de semis jusqu'à 5 feuilles, utiliser 140 mL/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou que les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 225 - 300 mL/ha. Seulement 1 application de produit à ce taux plus élevé peut être faite par an.
Choux Choux-fleurs Brocolis Choux de Bruxelles	Fausse-arpenteuse du chou Piéride du chou Fausse-teigne des crucifères (larves) Altise des crucifères	Sans objet	70-140	7	NE PAS faire plus de 4 applications par année. NE PAS dépasser 600 mL/ha par an. NE PAS traiter par épandage aérien plus de 1 fois par an.	Choux, choux-fleurs et choux de Bruxelles : 3 jours Brocolis : 7 jours	NE PAS appliquer par voie aérienne. Application au sol : Traiter par voie terrestre, avec 400 à 675 L d'eau par hectare, tous les 7 à 10 jours, dès l'apparition des insectes ou de leurs dommages. En cas de grave infestation, utiliser 140 mL/ha. Pour améliorer le mouillage et la couverture, ajouter l'agent mouillant Agral® 90 à raison de 300 mL pour 1 000 L d'eau.
	Légionnaire grise Ver-gris noir Ver-gris moissonneur Ver-gris orthogonal Ver-gris à dos rouge Ver-gris blanc		140 - 300				Application au sol : Pour supprimer ces insectes attaquant ces cultures à l'état de semis (jusqu'à 5 feuilles) et/ou de plantes repiquées, utiliser 140 mL/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou est une terre organique, utiliser 225 à 300 mL/ha. Si les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), 225 à 300 mL/ha. Seulement 2 applications de produits à ce taux plus élevé peuvent être faites par an. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum. NE PAS REMUER LA SURFACE DU SOL PENDANT 5 JOURS APRÈS LE TRAITEMENT. Remarque : AMBUSH 500EC supprime les vers-gris qu'aux stades où ils se nourrissent en surface ou grimpent.
	Ver-gris orthogonal		140 -300				Épandage aérien : Pour supprimer cet insecte attaquant ces cultures, particulièrement à l'état de semis jusqu'à 5 feuilles, utiliser 140 mL/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (mL de produit/ 1000 L d'eau)	Taux du produit (mL de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications (Jours)	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
							plantes. Si le sol est sec ou que les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 225-300 mL/ha. Seulement 2 applications de produits à ce taux plus élevé peuvent être faites par an.
Brocoli chinois	Fausse-arpenteuse du chou Fausse-teigne des crucifères (larves) Piéride du chou	Sans objet	70-140	7	NE PAS faire plus de 4 applications par année. NE PAS dépasser 560 mL/ha par an.	NE PAS appliquer moins de 7 jours avant la récolte.	NE PAS appliquer par voie aérienne. Application au sol : Traiter par voie terrestre , avec 400 à 675 L d'eau par hectare, tous les 7 à 10 jours, dès l'apparition des insectes ou de leurs dommages. Pour améliorer le mouillage et la couverture, ajouter l'agent mouillant Agral® 90 à raison de 300 mL pour 1 000 L d'eau. En cas de grave infestation, utiliser 140 mL/ha.
	Légionnaire grise Ver-gris noir Ver-gris moissonneur Ver-gris orthogonal Ver-gris à dos rouge Ver-gris blanc		140 - 300				Application au sol : Pour supprimer ces insectes attaquant ces cultures à l'état de semis (jusqu'à 5 feuilles) et/ou de plantes repiquées, utiliser 140 mL/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou est une terre organique, utiliser 225 à 300 mL/ha. Si les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser de 225 à 300 mL/ha. Maximum de 2 applications de produit par an à ce taux plus élevé. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum. NE PAS REMUER LA SURFACE DU SOL PENDANT 5 JOURS APRÈS LE TRAITEMENT. Remarque : AMBUSH 500EC supprime les vers-gris qu'aux stades où ils se nourrissent en surface ou grimpent.
	Ver-gris orthogonal		140 -300				Pour supprimer cet insecte attaquant ces cultures, particulièrement à l'état de semis jusqu'à 5 feuilles, utiliser 140 mL/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou que les vers-gris sont gros (presque adultes, soit de 2,5 à 4 cm de long), utiliser 225 - 300 mL/ha. Maximum de 2 traitements par an à ce taux plus élevé.

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (mL de produit/ 1000 L d'eau)	Taux du produit (mL de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications (Jours)	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
Maïs sucré	Pyrale du maïs Ver de l'épi du maïs	Sans objet	200-275	3	NE PAS faire plus de 4 applications par année. NE PAS dépasser 1152 mL/ha par an. NE PAS traiter par épandage aérien plus d'une fois par année.	NE PAS appliquer moins de 1 jour avant la récolte.	<p>Application au sol : Utiliser le taux indiqué avec 325 à 450 L d'eau par hectare. Se servir d'un agencement de pulvérisateur et de buses de façon à bien couvrir les plantes. Si les insectes risquent d'être nombreux, utiliser le taux maximal. Traiter au plus tard dès l'apparition des dommages foliaires. Contre la deuxième génération de la pyrale du maïs dans les plantations tardives, traiter avant que les panicules soient visibles. Pour la suppression du ver de l'épi du maïs, diriger le jet de façon à couvrir les épis et les soies. Pour le nombre de traitements ultérieurs et le moment propice à ceux-ci, suivre le calendrier habituel des traitements de la région. Consulter le calendrier provincial des traitements.</p> <p>Épandage aérien : Il est permis de traiter par épandage aérien, à condition qu'il n'y ait aucun risque de dérive sur les autres cultures et sur les zones occupées par des gens ou du bétail. Utiliser le taux indiqué avec 20 à 45 L d'eau par hectare.</p>
	Légionnaire d'automne		140				<p>Épandage aérien ou applications au sol : Voir ci-dessus pour des instructions précises. Ce traitement ne préviendra pas les dommages internes aux épis si les insectes y ont déjà pénétré.</p>
Blé Orge Avoine Seigle Triticale	Ver-gris orthogonal	Sans objet	140 - 300	7	NE PAS faire plus de 2 applications par année. NE PAS dépasser 300 mL/ha par an. NE PAS traiter par épandage aérien plus de 1 fois par an.	NE PAS faire d'application après le stade des 5 feuilles.	<p>Application au sol : Faire 1 traitement à le taux indiqué avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Pour supprimer cet insecte attaquant les semis jusqu'au stade de 5 feuilles, utiliser 140 mL/ha. Si le sol est sec, en terre noire ou que les vers-gris sont gros (2,5 à 4 cm de long), utiliser 225 - 300 mL/ha de produit. Seulement 1 application de produit à ce taux plus élevé peut être faite par an. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum. NE PAS remuer la surface du sol pendant 5 jours après le traitement. AMBUSH 500EC supprime les vers-gris qu'aux stades où ils se nourrissent en surface ou grimpent.</p>

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (mL de produit/ 1000 L d'eau)	Taux du produit (mL de produit/hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications (Jours)	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
	Légionnaire grise Ver-gris noir Ver-gris moissonneur Ver-gris orthogonal Ver-gris à dos rouge Ver-gris blanc						<p>Épandage aérien : Il est permis de traiter par épandage aérien, à condition qu'il n'y ait aucun risque de dérive sur les autres cultures et sur les zones occupées par des gens ou du bétail. Utiliser le taux indiqué avec 11 à 35 L d'eau par hectare. Traiter quand la vitesse du vent est inférieure à 10 km/h. NE PAS traiter les semis des cultures indiquées ci-contre une fois qu'ils ont plus de 5 feuilles. Pour supprimer cet insecte attaquant ces cultures, particulièrement à l'état de semis jusqu'à 5 feuilles, utiliser 140 mL/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou que les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 225 - 300 mL/ha. Remarque : AMBUSH 500EC supprime les vers-gris qu'aux stades où ils se nourrissent en surface.</p> <p>Application au sol : Pour supprimer ces insectes attaquant ces cultures à l'état de semis (jusqu'à 5 feuilles) et/ou de plantes repiquées, utiliser 140 mL/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou est une terre organique, utiliser 225 - 300 mL/ha. Si les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 225 - 300 mL/ha. Maximum d'un traitement par an à ce taux plus élevé. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum. NE PAS REMUER LA SURFACE DU SOL PENDANT 5 JOURS APRÈS LE TRAITEMENT. Remarque : AMBUSH 500EC supprime les vers-gris qu'aux stades où ils se nourrissent en surface ou grimpent.</p>
Concombre (de serre)	Aleurode des serres	200	Sans objet	10	NE PAS faire plus de 6 applications par année. NE PAS dépasser 1100 mL/ha par an.	NE PAS appliquer moins de 1 jour avant la récolte.	Toxique pour les abeilles et les autres arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes, des araignées et des acariens prédateurs et parasitoïdes). Peut causer des effets nocifs pour les abeilles et les autres arthropodes utiles, y compris les espèces utilisées en serriculture. Éviter d'appliquer le

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (mL de produit/ 1000 L d'eau)	Taux du produit (mL de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications (Jours)	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
							produit lorsque des abeilles ou d'autres arthropodes utiles sont présents dans la zone à traiter. Application au sol : Traiter de façon à bien couvrir le feuillage.
Ginseng	Légionnaire grise Ver-gris noir Ver-gris orthogonal Ver-gris à dos rouge Ver-gris blanc Ver-gris panaché	Sans objet	140 - 300	14	NE PAS faire plus de 2 applications par année. NE PAS dépasser 600 mL/ha par année.	NE PAS appliquer moins de 40 jours avant la récolte.	NE PAS appliquer par voie aérienne. Application au sol : Utiliser avec assez d'eau pour bien couvrir le feuillage. Utiliser le taux maximal en cas d'infestation grave. Traiter quand le dépistage indique la présence de vers-gris. Si le sol est sec, utiliser 225 - 300 mL/ha. Si les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 225 - 300 mL/ha. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum.
	Punaise quadrilignée		140 -200				NE PAS appliquer par voie aérienne.

<p>Champignons (champignonnières et environs)</p>	<p>Mouches des champignons : sciaridés et phocidés (adultes)</p>	<p>Sans objet</p>	<p>50 - 65 mL/1000m³ et voir « Remarques »</p>	<p>NE PAS appliquer plus d'une fois par jour.</p>	<p>NE PAS FAIRE plus de deux applications entre chaque pause.</p> <p>Maximum de 20 applications par cycle de culture (y compris les pauses).</p> <p>NE PAS faire plus de 63 applications par année.</p>	<p>NE PAS APPLIQUER dans la journée qui suit la récolte manuelle ou mécanique (DAAR de 1 jour).</p>	<p>Pour la lutte contre les sciaridés et phocidés dans les champignonnières adultes. NE PAS UTILISER lorsque la température de l'air est inférieure à 12 °C ou supérieure à 30 °C, car cela pourrait réduire l'efficacité d'AMBUSH 500EC. Pour la récolte manuelle des champignons (cueillette manuelle) : Utiliser AMBUSH 500EC avant le remplissage, pendant le refroidissement, pendant le lardage, jusqu'à l'apparition des marques et pendant les opérations de postproduction (entre les cycles de culture). Effectuer les applications lorsqu'il n'y a pas de champignons au-dessus de la surface du substrat. L'application doit être telle que les champignons ne soient pas en contact avec le produit pendant l'application. Si une application est requise en tout temps lorsque les champignons sont au-dessus de la surface du substrat, la culture doit être recouverte d'un matériau imperméable avant l'application pour éviter le contact direct avec les champignons, par exemple entre les pauses. Ces restrictions visent à minimiser l'exposition des travailleurs.</p> <p>Pour la récolte mécanique des champignons : Utiliser AMBUSH 500EC avant le remplissage, pendant le refroidissement, pendant le lardage, jusqu'à l'apparition des marques et pendant les opérations de postproduction (entre les cycles de culture). NE PAS permettre la récolte manuelle des champignons.</p> <p>Préparer le bâtiment et appliquer ce produit en suivant ces étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Fermer les portes, les fenêtres et les ventilateurs. 2. Verrouiller ou barricader les entrées, éteindre les veilleuses, poser des panneaux d'avertissement et prendre des mesures pour empêcher les gens et les animaux d'entrer dans la zone. 3. Appliquer par brumisation ou par aérosol à un taux de 50 - 65mL par 1 L d'eau pour 1 000 m³. 4. Limiter la durée d'exposition à une heure, puis ventiler complètement la champignonnière par circulation
---	--	-------------------	---	---	---	---	--

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (mL de produit/ 1000 L d'eau)	Taux du produit (mL de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications (Jours)	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
							d'air forcée ou à l'aide de ventilateurs d'extraction pour minimiser les dépôts en surface. Il faut suivre attentivement les procédures d'usage pour diminuer le nombre de mouches adultes dans la culture et pour réduire ainsi le besoin de faire des traitements avec des pesticides. Consulter un mycologue provincial au sujet des programmes de lutte intégrée à suivre pour supprimer les sciaridés et les phocidés.
PAK-CHOÏ	Fausse arpeuteuse du chou Piéride du chou Fausse-teigne des crucifères (larves)	Sans objet	140	7	NE PAS faire plus de 4 applications par année. NE PAS dépasser 560 mL/ha par an.	NE PAS appliquer moins de 3 jours avant la récolte.	NE PAS appliquer par voie aérienne. Application au sol : Traiter par voie terrestre, avec 400 à 675 mL d'eau par hectare, tous les 7 à 10 jours, dès l'apparition des insectes ou de leurs dommages. Pour améliorer le mouillage et la couverture, ajouter l'agent mouillant Agral® 90 à raison de 300 mL pour 1 000 L d'eau.
	Légionnaire grise Ver-gris noir Ver-gris moissonneur Ver-gris orthogonal Ver-gris à dos rouge Ver-gris blanc		140 - 300				NE PAS appliquer par voie aérienne. Application au sol : Pour supprimer ces insectes attaquant ces cultures à l'état de semis (jusqu'à 5 feuilles) et/ou de plantes repiquées, utiliser 140 mL/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou est une terre organique, utiliser 225 - 300 mL/ha. Si les vers-gris sont gros (presque adultes, soit de 2,5 à 4 cm de long), utiliser 225 - 300 mL/ha. Maximum de 2 traitements par an à ce taux plus élevé. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum. NE PAS REMUER LA SURFACE DU SOL PENDANT 5 JOURS APRÈS LE TRAITEMENT. Remarque : AMBUSH 500EC supprime les vers-gris qu'aux stades où ils se nourrissent en surface ou grimpent.

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (mL de produit/ 1000 L d'eau)	Taux du produit (mL de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications (Jours)	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
Arachides	Cicadelle de la pomme de terre	Sans objet	140	7	NE PAS faire plus de 4 applications par année. NE PAS dépasser 560 mL/ha par an.	NE PAS appliquer moins de 14 jours avant la récolte.	NE PAS appliquer par voie aérienne. Application au sol : Traiter par voie terrestre avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes, dès qu'il y a plus de 2 cicadelles par plante.
Piments et poivrons	Pyrale du maïs	Sans objet	140	7	NE PAS faire plus de 4 applications par année. NE PAS dépasser 600 mL/ha par an.	NE PAS appliquer moins de 1 jour avant la récolte.	Application au sol : Traiter par voie terrestre, dès l'apparition des pyrales, entre la fin de juillet et la mi-septembre.
	Légionnaire grise Ver-gris noir Ver-gris moissonneur Ver-gris orthogonal Ver-gris à dos rouge Ver-gris blanc		140 - 300				Application au sol : Pour supprimer ces insectes attaquant ces cultures à l'état de semis (jusqu'à 5 feuilles) et/ou de plantes repiquées, utiliser 140 mL/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou est une terre organique, utiliser 225 - 300 mL/ha. Si les vers-gris sont gros (presque adultes, soit 2,5 à 4 cm de long), utiliser 225 - 300 mL/ha. Maximum de 2 traitements par an à ce taux plus élevé. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum. NE PAS REMUER LA SURFACE DU SOL PENDANT 5 JOURS APRÈS LE TRAITEMENT. Remarque : AMBUSH 500EC supprime les vers-gris qu'aux stades où ils se nourrissent en surface ou grimpent.
Pommes de terre	Doryphore de la pomme de terre Altise de la pomme de terre Cicadelle de la pomme de terre	Sans objet	140-200	7	NE PAS faire plus de 4 applications par année. NE PAS dépasser 1200 mL/ha par an.	NE PAS appliquer moins de 1 jour avant la récolte.	Application au sol : Appliquer avec suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète. Utiliser le taux maximal en cas d'infestation grave. Épandage aérien : Utiliser 20 à 45 L d'eau pour bien couvrir les plantes. Utiliser le taux maximal en cas d'infestation grave. Le produit peut être appliqué jusqu'au jour précédant la récolte.
	Ver-gris panaché		140		Ne pas traiter par épandage aérien plus de 1 fois par an.		Application au sol : Traiter par voie terrestre, dès l'apparition des insectes ou de leurs dommages, habituellement à la fin de juillet ou en août selon l'endroit. Pour une bonne suppression, il faut que la bouillie pénètre le feuillage dense.

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (mL de produit/ 1000 L d'eau)	Taux du produit (mL de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications (Jours)	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
	Légionnaire grise Ver-gris noir Ver-gris moissonneur Ver-gris orthogonal Ver-gris à dos rouge Ver-gris blanc		140 - 300				<p>Application au sol : Pour supprimer ces insectes attaquant ces cultures à l'état de semis (jusqu'à 5 feuilles) et/ou de plantes repiquées, utiliser 140 mL/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou est une terre organique, utiliser 225 - 300 mL/ha. Si les vers-gris sont gros (presque adultes, soit de 2,5 à 4 cm de long), utiliser 225 - 300 mL/ha. Traiter par temps assez chaud et humide, le soir ou la nuit, quand l'activité des vers-gris est à son maximum. NE PAS REMUER LA SURFACE DU SOL PENDANT 5 JOURS APRÈS LE TRAITEMENT.</p> <p>Remarque : AMBUSH 500EC supprime les vers-gris qu'aux stades où ils se nourrissent en surface ou grimpent.</p>
	Ver-gris orthogonal		140 - 300				<p>Épandage aérien : Pour supprimer cet insecte attaquant ces cultures, particulièrement à l'état de semis jusqu'à 5 feuilles, utiliser 140 mL/ha avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Si le sol est sec ou que les vers-gris sont gros (presque adultes, soit de 2,5 à 4 cm de long), utiliser 225 - 300 mL/ha.</p>
	Pyrale du maïs		140				<p>Application au sol : Appliquer dans suffisamment d'eau pour bien couvrir le feuillage. Traiter lorsque les masses d'œufs commencent à éclore. Consulter un agronome ou un spécialiste des cultures pour déterminer un calendrier approprié des traitements.</p> <p>Épandage aérien : Il est permis de traiter par épandage aérien, à condition qu'il n'y ait aucun risque de dérive sur les autres cultures et sur les zones occupées par des gens ou du bétail. Utiliser le taux indiqué avec 20 à 45 L d'eau par hectare.</p>
Radis	Altise des crucifères	Sans objet	140	7	NE PAS faire plus de 4 applications par année. NE PAS dépasser 560 mL/ha par an.	NE PAS appliquer moins de 2 jours avant la récolte.	<p>NE PAS appliquer par voie aérienne.</p> <p>Application au sol : Traiter par voie terrestre, dès l'apparition des insectes ou de leurs dommages.</p>

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (mL de produit/ 1000 L d'eau)	Taux du produit (mL de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications (Jours)	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
Raifort	Altise des crucifères	Sans objet	140	7	NE PAS faire plus de 4 applications par année. NE PAS dépasser 560 mL/ha par an.	NE PAS appliquer moins de 2 jours avant la récolte.	NE PAS appliquer par voie aérienne. Application au sol : Traiter par voie terrestre, dès l'apparition des insectes ou d'une infestation par ceux-ci. Retraiter au besoin, mais
Haricots mange-tout	Pyrale du maïs	Sans objet	200	10	NE PAS faire plus de 3 applications par année. NE PAS dépasser 600 mL/ha par an. Ne pas traiter par épandage aérien plus de deux fois par année.	NE PAS appliquer moins de 7 jours avant la récolte.	Application au sol : Appliquer dès les premiers signes d'infestation. Épandage aérien : Appliquer dans 20 à 45 L d'eau dès les premiers signes d'infestation.
Tabac (de grande culture)			140	7		NE PAS appliquer moins de 55 jours avant la récolte.	NE PAS appliquer par voie aérienne. Application au sol : Traiter par voie terrestre, comme il est indiqué ci-dessous, en utilisant un volume total de 220 à 450 L de bouillie par hectare et une pression de 175 à 350 kPa. L'activité des vers-gris est à son maximum en fin de soirée et la nuit. L'application de l'insecticide AMBUSH 500EC doit se faire le plus près possible du moment où les insectes se nourrissent.
TABAC – traitement de la culture de protection	Ver-gris moissonneur Ver-gris blanc	Sans objet	140		Maximum de 2 applications par année. NE PAS dépasser 280 mL/ha par an.		NE PAS appliquer par voie aérienne. Application au sol : Traiter la culture de protection de seigle ou de blé quand elle a 10 à 15 cm de hauteur, 4 ou 5 jours avant de labourer. Traiter aussi le long des clôtures et d'une bande de 15 m dans la culture de protection d'à côté. NE PAS utiliser les cultures de protection traitées avec AMBUSH 500EC comme fourrage vert pour les animaux.
TABAC – traitement du sol			140-275	Sans objet		Sans objet	NE PAS appliquer par voie aérienne. Application au sol : Traiter 1 fois, 5 jours avant le repiquage. Si le sol est sec à 1 cm ou plus de profondeur, utiliser le taux maximal. NE PAS incorporer. Traiter aussi le long des clôtures et d'une bande de 15 m dans la culture de protection d'à côté. NE PAS remuer la surface du sol pendant au moins 5 jours après le traitement.

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (mL de produit/ 1000 L d'eau)	Taux du produit (mL de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications (Jours)	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
TABAC – traitement après le repiquage			140			NE PAS appliquer moins de 55 jours avant la récolte.	NE PAS appliquer par voie aérienne. Application au sol : Traiter 1 fois les plants repiqués, juste avant les dommages prévus attribuables aux vers-gris. Si les insectes sont nombreux, traiter le long des clôtures et une bande de 15 m dans la culture de protection d'à côté.
Tabac (cultivé en serre)	Ver-gris moissonneur, ver-gris blanc	Sans objet	120	Sans objet	NE PAS faire plus de 1 application par année.	Sans objet	Mélanger 4 mL d'AMBUSH 500EC dans 50 L d'eau et appliquer 15 L de bouillie de pulvérisation par 100 mètres carrés de planches de culture.
Tomates (de serre)	Aleurode des serres	280	Sans objet	10	NE PAS faire plus de 6 applications par année. NE PAS dépasser 1800 mL/ha par an.	NE PAS appliquer moins de 1 jour avant la récolte.	Toxique pour les abeilles et les autres arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes, des araignées et des acariens prédateurs et parasitoïdes). Peut causer des effets nocifs pour les abeilles et les autres arthropodes utiles, y compris les espèces utilisées en serriculture. Éviter d'appliquer le produit lorsque des abeilles ou d'autres arthropodes utiles sont présents dans la zone à traiter.. Application au sol : Traiter de façon à bien couvrir le feuillage.
Tomates (de champ)	Doryphore de la pomme de terre Altise de la pomme de terre Sphinx de la tomate Ver-gris panaché	Sans objet	140-200	7	NE PAS faire plus de 5 applications par année. NE PAS dépasser 1400 mL/ha par an.	NE PAS appliquer moins de 1 jour avant la récolte.	NE PAS appliquer par voie aérienne. Application au sol : Traiter par voie terrestre, avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes.
	Noctuelle de la tomate (ver de l'épi du maïs)	Sans objet	200-280				NE PAS appliquer par voie aérienne. Application au sol : Traiter par voie terrestre. En cas de grave infestation, utiliser le taux maximal. REMARQUE : Les noctuelles qui sont déjà dans les fruits ne seront pas supprimées.
Navets	Altise des crucifères	Sans objet	140	7	NE PAS faire plus de 3 applications par année. NE PAS dépasser 420 mL/ha par an.	NE PAS appliquer moins de 1 jour avant la récolte.	NE PAS appliquer par voie aérienne. Application au sol : Traiter par voie terrestre, au stade 2 à 8 feuilles, dès l'apparition des insectes ou de leurs dommages. NE PAS appliquer plus tard qu'au stade de 8 feuilles.
Wasabi	Fausse-arpenteuse du chou,	Sans objet	70-140	7	NE PAS faire plus de 4 applications par	NE PAS appliquer moins de 7	NE PAS appliquer par voie aérienne. Application au sol : Appliquer 70 à 140 mL dans 400

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (mL de produit/ 1000 L d'eau)	Taux du produit (mL de produit/hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications (Jours)	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Délai d'attente minimal avant la récolte	Remarques
	piéride du chou, larves de la fausse-teigne des crucifères et altise des crucifères				année. NE PAS dépasser 560 mL/ha par an.	jours avant la récolte.	à 675 L d'eau par hectare. Appliquer selon un calendrier de 7 à 10 jours dès l'apparition des insectes ou des dommages qu'ils causent. Ajouter l'agent mouillant AGRAL® 90 à raison de 300 mL par 1000 L d'eau pour améliorer le mouillage et la couverture.

B. MODE D'EMPLOI POUR LES CULTURES FRUITIÈRES

NE PAS appliquer par voie aérienne POUR AUCUNE CULTURE FRUITIÈRE. Application au sol seulement. Dans le tableau ci-dessous, « mL/1 000 L » se rapporte aux pulvérisations diluées (pour les traitements foliaires), et mL/ha » aux bouillies concentrées. Pour connaître le moment propice aux traitements, suivre le calendrier provincial. Dans les cas où l'on propose un éventail de taux, utiliser le taux maximal si les insectes risquent d'être nombreux. Ne traiter que par voie terrestre, et utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Application au sol seulement.

REMARQUE : Dans les vergers où l'on pratique la lutte intégrée, il est déconseillé de faire d'autres traitements, car ceux-ci risquent de réduire considérablement le nombre d'arthropodes utiles.

Toxique pour les abeilles. Pour toutes les cultures (sauf le seigle et le blé) : Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si des abeilles domestiques sont utilisées à des fins de pollinisation, NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture. Respecter les restrictions additionnelles ci-dessous pour les pommes, poires, pêches, nectarines et prunes.

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (mL de produit/ 1000 L d'eau)	Taux du produit (mL de produit/hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications (Jours)	Nombre maximal d'applications par année	Délai d'attente avant la récolte	Remarques
Pommes	Arpenteuse tardive Livrée d'Amérique	Sans objet	200	14	NE PAS faire plus de 3 applications par année. Ces applications doivent consister en seulement 2 applications par mouillage et 1 application foliaire par année. NE PAS dépasser 1072 mL/ha par an pour application foliaire.	NE PAS appliquer moins de 7 jours avant la récolte.	Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture.
	Pique-bouton du pommier	Sans objet	200-400				
	Charançon de la prune Cicadelle blanche du pommier	Sans objet	275-400				
	Mineuse des feuilles Noctuelle des fruits verts Mouche de la pomme Carpocapse de la pomme Enrouleuses/tordeuses Punaise terne Punaise de la	Sans objet	400				

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (mL de produit/ 1000 L d'eau)	Taux du produit (mL de produit/hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications (Jours)	Nombre maximal d'applications par année	Délai d'attente avant la récolte	Remarques
	molène Petit carpocapse de la pomme						
	Sésie du pommier Sésie du cornouiller	Mélanger 17 mL dans 100 L d'eau avec 2 L d'huile 70 Supérieure.	Sans objet				Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Lorsque la surveillance indique que les adultes sont actifs (entre la fin de juin et le début d'août), traiter le tronc de chaque pommier par bassinage, jusqu'à ce qu'il y ait ruissellement, au moyen d'un pulvérisateur à dos, à main ou à jet porté. S'il y a encore des adultes 14 jours plus tard, on peut faire un deuxième traitement.
Bleuets (année végétative seulement)	Thrips	Sans objet	140	Sans objet	NE PAS faire plus de 1 application par année.	Sans objet	Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si des abeilles domestiquées sont utilisées à des fins de pollinisation, NE PAS appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Traiter une fois, entre la mi-mai et le début de juin, quand les plantes ont de 1 à 2 cm de hauteur.
Poires (Est du Canada seulement)	Psylle du poirier (adultes et nymphes) Carpocapse de la pomme Noctuelle des fruits verts	Sans objet	400	7	NE PAS faire plus de 2 applications par année. Ne pas traiter par épandage aérien plus de 1 fois par an.	NE PAS APPLIQUER moins de 7 jours avant la récolte.	Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture.
Poires (Colombie-Britannique)	Psylle du poirier – avant la floraison (adultes hivernants)	Sans objet	400	7	NE PAS faire plus de 2 applications par année. NE PAS dépasser 850 mL/ha par an.	NE PAS APPLIQUER moins de 7 jours avant la récolte à le taux de 400 mL et moins de 14 jours avant la récolte à le taux de plus de	Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Traiter jusqu'au stade de la feuille verte de 1 cm du poirier. NE PAS UTILISER en C.-B. pour la suppression du psylle du poirier au stade nymphal.
	Psylle du poirier – après la floraison	Sans objet	400-850				

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (mL de produit/ 1000 L d'eau)	Taux du produit (mL de produit/hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications (Jours)	Nombre maximal d'applications par année	Délai d'attente avant la récolte	Remarques
	Carpocapse de la pomme	Sans objet	400			400 mL.	
Pêches Nectarines	Tordeuse orientale du pêcher	Sans objet	200-400	14	NE PAS faire plus de 2 applications par année. NE PAS dépasser 800 mL/ha par an.	NE PAS appliquer moins de 7 jours avant la récolte.	Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture.
	Charançon de la prune Punaises des plantes	Sans objet	200				
Prunes	Charançon de la prune	Sans objet	425	14	NE PAS faire plus de 2 applications par année. NE PAS dépasser 850 mL/ha par an.	NE PAS appliquer moins de 7 jours avant la récolte.	Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture.
Raisins	Tordeuse de la vigne	Sans objet	275	7	NE PAS faire plus de 4 applications par année NE PAS dépasser 1100 mL/ha par an.	NE PAS appliquer moins de 7 à 21 jours avant la récolte.	Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si des abeilles domestiques sont utilisées à des fins de pollinisation, NE PAS appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture.
	Cicadelle du raisin	Sans objet	140	7 jours			

C. MODE D'EMPLOI POUR LES ARBRES OU ARBUSTES D'ORNEMENT (À L'EXCLUSION DES FORÊTS ET DES BOISÉS)

Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si des abeilles domestiques sont utilisées à des fins de pollinisation, NE PAS appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture.

NE PAS appliquer par voie aérienne SUR LES ARBRES OU ARBUSTES D'ORNEMENT. Application au sol seulement. Pour lutter contre certains insectes sur les arbres et arbustes d'ornement indiqués cultivés uniquement à des fins ornementales (à l'exclusion des boisés et des forêts), y compris les arbres et arbustes cultivés dans des pépinières commerciales.

Matériel d'application : Le succès du traitement pour toute opération de pulvérisation dépend du soin apporté pendant l'application. Il faut choisir le type approprié d'équipement pour le travail à effectuer. Les pulvérisateurs motorisés à haute pression et les nébulisateurs sont les plus appropriés pour traiter les grands arbres (ou les peuplements d'arbres) qui sont facilement accessibles depuis le sol.

Les pulvérisateurs à haute pression produisent un grand volume de bouillie diluée et une quantité suffisante doit être utilisée pour mouiller tout le feuillage. Les nébulisateurs sont conçus pour appliquer un faible volume de mélange concentré d'insecticide et on ne devrait utiliser qu'une quantité suffisante pour humidifier le feuillage. Les pulvérisateurs à pompe manuelle conviennent généralement au traitement des plantes ornementales de taille

moyenne jusqu'à 4,5 m de hauteur. Mélanger AMBUSH 500EC comme pour la pulvérisation diluée. REMARQUE : Seuls les ravageurs mis en contact avec l'AMBUSH 500EC seront tués et, par le fait même, les tenthrèdes mineuses et les pucerons des racines ne seront pas supprimés.

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (mL de produit/ 1000 L d'eau)	Taux (maximal) de produit (mL de produit/ hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année	Remarques
Sapin baumier Douglas taxifolié Mélèze (Tamarac) Pin Épinette	Chenille à houppes du douglas taxifolié Chenille à houppes blanches Tordeuse des bourgeons de l'épinette Pyrales des cônes Tenthrèdes (s'alimentant ouvertement)	Sans objet	35-70	Sans objet	1	Appliquer en utilisant le matériel disponible et le taux de dilution approprié. Calculer le traitement d'après le volume à utiliser par arbre, afin de bien couvrir les plantes tout en limitant la pulvérisation hors cible.
Autres espèces de conifères et d'arbustes	Chenille à houppes du douglas Chenille à houppes blanches Tordeuse des bourgeons de l'épinette Pyrales des cônes Tenthrèdes (s'alimentant ouvertement)	Sans objet	70	Sans objet	1	Ce produit peut être utilisé contre les insectes indiqués sur d'autres conifères et arbustes que ceux qui sont mentionnés, pourvu qu'on en détermine préalablement la phytotoxicité pour l'espèce à protéger. Pour ce faire, en pulvériser sur une petite partie peu visible de l'arbre ou de l'arbuste, attendre 24 heures et voir s'il y a des effets indésirables.
ARBRES ET ARBUSTES À FEUILLAGE CADUC	Livrée d'Amérique Tisseuse du fusain Chenille à tente estivale Livrée des forêts Pucerons (s'alimentant ouvertement)	70	Sans objet	Sans objet	1	Appliquer sous forme de pulvérisation diluée (si on se sert d'un nébulisateur, utiliser 75 L d'eau). Appliquer dès l'apparition des insectes.
SEMIS D'ARBRES – PÉPINIÈRES	Ver-gris	Sans objet	70	21 jours	2	Traiter par temps assez chaud et humide, quand les larves sont petites (au plus 2,5 cm de long).
Saules et peupliers	Chenille du papillon satiné (<i>Leucoma salicis</i>)	70	Sans objet	Sans objet	1	Appliquer produit en pulvérisation diluée dans 1000 L d'eau. Appliquer au sol dès que l'on note la présence des insectes (entre la fin de mai et le milieu d'août).

D. MODE D'EMPLOI POUR LE TRAITEMENT EXTÉRIEUR DES SURFACES EXTÉRIEURES DES BÂTIMENTS INDIQUÉS

Mode d'application :

Traitement localisé : Application localisée d'un produit sur une superficie de moins de 0,2 mètre carré. Les surfaces traitées ne doivent pas se toucher. Au total, les surfaces traitées ne doivent pas dépasser 10 % de la surface totale traitée.

Traitement généralisé de structures extérieures : Application généralisée d'un produit sur de vastes surfaces à l'extérieur d'une structure (par exemple : toits, murs, portes, fenêtres et fondations).

Pour utilisation dans les baraques, les réfectoires, les salles d'exercice, les hangars, les entrepôts, les bâtiments de matériel, les bâtiments agricoles et les autres bâtiments où les pollénies du lombric et les araignées causent des désagréments. NE PAS traiter les patios, les porches, les terrasses, les abris de jardin ou les structures de jeux.

- NE PAS appliquer ce produit en milieu résidentiel. On entend par « milieu résidentiel » tout endroit où des personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées pendant ou après l'application. Dans le cas des utilisations sur les structures, les milieux résidentiels sont notamment les maisons, les écoles, les restaurants, les édifices publics, les moyens de transport dans les zones où les passagers sont présents ou tout autre endroit où la population générale, y compris les enfants, peut être exposée. NE PAS appliquer ce produit si des personnes, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage sont présents sur les lieux.
- NE PAS laisser des personnes, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage pénétrer dans la zone traitée tant que le produit pulvérisé n'est pas sec.
- NE PAS laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.
- Pour les applications sur les structures, utiliser un calibre grossier de gouttelettes de pulvérisation, et une faible pression de pulvérisation ne dépassant pas 345 kPa (50 lb/po²) afin de NE PAS produire d'éclaboussures sur les surfaces non ciblées.

Organismes nuisibles	Méthode d'application (VOIR MODE D'APPLICATION POUR PLUS D'INFORMATION)	Concentration (mL de produit/100 L d'eau)	Taux (maximal) de produit	REMARQUES POUR DES PARASITES PRÉCIS
POLLÉNIES DU LOMBRIC	Traitement localisé Traitement généralisé de structures extérieures	1000	NE PAS dépasser un taux de 10 L de bouillie de pulvérisation par 100 m ² .	Les pollénies du lombric sont des insectes de l'ordre des diptères. Ressemblant à la mouche domestique, elles s'en distinguent par leur paresse et leur comportement erratique ainsi que par leurs ailes, qui se chevauchent lorsqu'elles sont au repos. Leur nom provient de leur habitude d'entrer dans les bâtiments en automne et de se rassembler pour y hiverner. Quand les jours commencent à raccourcir, à la mi-août, elles partent à la recherche d'un abri pour hiverner. Lorsque, pendant cette recherche, le temps commence à se refroidir, elles sont attirées par les murs chauds et ensoleillés, ce qui donne l'occasion de les supprimer à l'extérieur des bâtiments. Pulvériser cette bouillie sur les murs extérieurs, y compris les avant-toits, les sous-faces et les boiseries de fenêtres. Le moment propice au traitement se situe entre la mi-août et la fin de septembre, selon les conditions météorologiques.
Araignées	Traitement localisé Traitement généralisé de structures extérieures	1000	NE PAS dépasser un taux de 10 L de bouillie de pulvérisation par 100 m ²	Appliquer sur les surfaces extérieures des bâtiments là où les araignées se rassemblent, surtout sous les avant-toits et sur les sous-faces des bâtiments. Traiter en cas de grave infestation par les araignées.

E. MODE D'EMPLOI POUR LES SEMIS DE CONIFÈRES CULTIVÉS DANS DES SERRES DE PÉPINIÈRES FORESTIÈRES

Toxique pour les abeilles et les autres arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes, des araignées et des acariens prédateurs et parasitoïdes). Peut causer des effets nocifs pour les abeilles et les autres arthropodes utiles, y compris les espèces utilisées en serriculture. Éviter d'appliquer le produit lorsque des abeilles ou d'autres arthropodes utiles sont présents dans la zone à traiter.

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (mL de produit/ 1000 L d'eau)	Taux (maximal) de produit (mL de produit/hectare)	Délai d'attente minimal entre les applications	Nombre maximal d'applications par année ou cycle de culture	Remarques
SEMIS DE CONIFÈRES CULTIVÉS DANS DES SERRES DE PÉPINIÈRES FORESTIÈRES : Épinette, pin thuya, if, genévrier	Charançons de la racine du fraisier	500 mL d'AMBUSH 500EC (voir remarques)	Sans objet	21 jours	NE PAS faire plus de 2 applications par année.	Appliquer 50 mL de produit pour 100 L d'eau, jusqu'à ce qu'il y ait ruissellement, après l'apparition des adultes et avant le début de la ponte. Un seul traitement par saison, fait au moment propice, devrait suffire pour supprimer les adultes. Si la surveillance montre qu'il y a encore des adultes 21 jours plus tard, un deuxième traitement est possible.

F. MODE D'EMPLOI POUR LES FORÊTS ET DES TERRES BOISÉES (UTILISATIONS RESTREINTES)

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être strictement utilisé selon le mode d'emploi figurant sur l'étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

NATURE DE LA RESTRICTION: Ce produit doit être strictement utilisé selon le mode d'emploi autorisé.

Communiquer avec l'organisme de réglementation de la province où a lieu le traitement pour vérifier si un permis d'utilisation est requis.

USAGES RESTREINTS:

UTILISATION SUR LES TERRAINS BOISÉS: NE PAS appliquer par voie aérienne. Application au sol seulement.

Utiliser dans les plantations d'arbres de Noël, les peuplements de grande valeur servant à la production de semences, et les autres zones boisées de grande valeur et à aménagement extensif. Avant de traiter localement des terres boisées, demander conseil aux agents provinciaux ou fédéraux des forêts et/ou des pêches. Ce produit peut être utilisé sur des terres boisées sous la surveillance des agents forestiers provinciaux ou fédéraux.

MATÉRIEL D'APPLICATION

Les résultats du traitement par pulvérisation dépendent du soin pris pendant l'application. Il faut choisir le type approprié d'équipement pour le travail à effectuer. Les pulvérisateurs motorisés à haute pression et les nébulisateurs sont les plus appropriés pour traiter les grands arbres (ou les peuplements d'arbres) qui sont facilement accessibles depuis le sol. Les pulvérisateurs à haute pression produisent un grand volume de bouillie diluée et une quantité suffisante doit être utilisée pour mouiller tout le feuillage. Les nébulisateurs sont conçus pour appliquer un faible volume de mélange concentré d'insecticide et on ne devrait utiliser qu'une quantité suffisante pour humidifier le feuillage. Les pulvérisateurs à pompe manuelle conviennent généralement au traitement des plantes ornementales de taille moyenne jusqu'à 4,5 m de hauteur. Mélanger AMBUSH 500EC comme pour la pulvérisation diluée.

MISE EN GARDE

RESPECTER LE MODE D'EMPLOI POUR UTILISATION SUR LES TERRAINS BOISÉS. NE PAS APPLIQUER À MOINS DE 100 MÈTRES DE TOUT PLAN D'EAU POISSONNEUX OU SERVANT D'HABITAT À LA SAUVAGINE. VOIR LA RUBRIQUE « PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES » SUR CETTE ÉTIQUETTE.

Remarque : Seuls les ravageurs mis en contact avec l'AMBUSH 500EC seront tués et, par le fait même, les tenthrèdes mineuses et les pucerons des racines ne seront pas supprimés.

Culture(s)	Organismes nuisibles	Concentration (mL de produit/	Taux (maximal) de produit	Délai d'attente minimal	Nombre maximal d'applications	Remarques
------------	----------------------	-------------------------------	---------------------------	-------------------------	-------------------------------	-----------

		1000 L d'eau)	(mL de produit/ hectare)	entre les applications	par année ou cycle de culture	
Sapin baumier, Douglas taxifolié, Mélèze (Tamarac) Pin Épinette	Chenille à houppes du douglas taxifolié Chenille à houppes blanches Tordeuse des bourgeons de l'épinette Pyrales des cônes Tenthredes (s'alimentant ouvertement)	Sans objet	35-70	Sans objet	1	Appliquer en utilisant le matériel disponible et le taux de dilution approprié. Calculer le traitement d'après le volume à utiliser par arbre, afin de bien couvrir les plantes tout en limitant la pulvérisation hors cible.
Sapin baumier	Arpenteuses de la pruche	Sans objet	35 - 70	Sans objet	1	Appliquer entre le premier et le troisième stade larvaire Appliquer en utilisant le matériel disponible et le taux de dilution approprié. Calculer le traitement d'après le volume à utiliser par arbre, afin de bien couvrir les plantes tout en limitant la pulvérisation hors cible.
Épinette	Tordeuses des bourgeons de l'épinette	Sans objet	140	Sans objet	1	Appliquer au début de l'éclosion des œufs (mi-mai). Il est important de choisir avec précision le moment propice au traitement. Communiquer avec les autorités forestières pour obtenir des conseils. Appliquer en utilisant le matériel disponible et le taux de dilution approprié. Calculer le traitement d'après le volume à utiliser par arbre, afin de bien couvrir les plantes tout en limitant la pulvérisation hors cible.
Autres espèces de conifères et d'arbustes	Chenille à houppes du douglas taxifolié Chenille à houppes blanches Tordeuse des bourgeons de l'épinette Pyrales des cônes Tenthredes (s'alimentant ouvertement)	Sans objet	35-70	Sans objet	1	Ce produit peut être utilisé contre les insectes indiqués sur d'autres conifères et arbustes que ceux qui sont mentionnés, pourvu qu'on en détermine préalablement la phytotoxicité pour l'espèce à protéger. Pour ce faire, en pulvériser sur une petite partie peu visible de l'arbre ou de l'arbuste, attendre 24 heures et voir s'il y a des effets indésirables.
ARBRES ET ARBUSTES À FEUILLAGE CADUC	Livrée d'Amérique Tisseuse du fusain Chenille à tente estivale Livrée des forêts Pucerons (s'alimentant ouvertement)	70	Sans objet	Sans objet	1	Appliquer sous forme de pulvérisation diluée (si on se sert d'un nébulisateur, utiliser 75 L d'eau). Appliquer dès l'apparition des insectes.
	Songieuses	Sans objet	35-70	Sans objet	1	Appliquer entre le premier et le troisième stade larvaire à l'aide de l'équipement d'épandage disponible, en utilisant la dilution qui convient à cet équipement. Afin d'assurer une bonne couverture tout en limitant la pulvérisation vers des zones

						non ciblées, calculer la quantité de bouillie à préparer en tenant compte du volume requis pour chaque arbre.
SEMIS D'ARBRES DANS LES ZONES DE REBOISEMENT	Ver-gris	Sans objet	140	Sans objet	1	Traiter par temps assez chaud et humide, quand les larves sont petites (au plus 2,5 cm de long).

MODE D'EMPLOI POUR UTILISATION À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS DE FERME ET DES USINES DE TRANSFORMATION DES ALIMENTS

NE PAS appliquer ce produit en milieu résidentiel. On entend par « milieu résidentiel » tout endroit où des personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées pendant ou après l'application. Dans le cas des utilisations sur les structures, les milieux résidentiels sont notamment les maisons, les écoles, les restaurants, les édifices publics, les moyens de transport dans les zones où les passagers sont présents ou tout autre endroit où la population générale, y compris les enfants, peut être exposée.

BÂTIMENTS AGRICOLES	RAVAGEUR(S)	CONCENTRATION (L du produit / 1000 L d'eau)	REMARQUES
---------------------	-------------	--	-----------

Bougeries, Étables à vaches laitières, Poulailers, Étables, Usines Alimentaires*, Laiteries, Parcs d'engraissement	Mouche domestique Mouche piquante des étables	4 L/1000 L (20 mL par 5 L)	TRAITEMENT SUPERFICIEL À EFFET RÉMANENT : Utiliser 5 L pour 100 m ² de surface. NE PAS faire de pulvérisation dans l'air ambiant. NE PAS pulvériser directement sur les bovins ni sur les volailles. Ne traiter les laiteries que lorsqu'elles ne sont pas en activité. NE PAS appliquer lorsque des denrées destinées à la consommation humaine ou animale sont en cours de transformation. Avant la reprise des activités, bien nettoyer les ustensiles à lait. un maximum de 12 applications par année, un délai d'attente entre les traitements (DAT) d'au moins 14 jours, et un délai d'attente avant l'abattage d'au moins 7 jours.
--	--	-------------------------------	--

* Les établissements où sont manipulées des denrées destinées à la consommation humaine ou animale englobent tout endroit autre qu'une résidence privée où des aliments sont conservés, traités, préparés ou servis. Les zones qui ne sont pas utilisées pour les denrées destinées à la consommation humaine ou animale des établissements où sont manipulées de telles comprennent les aires à déchets, les cabinets de toilette, les siphons de sol où l'eau se déverse vers les égouts, les entrées et les vestibules, les bureaux, les vestiaires, les salles des machines, les chaufferies, les garages, les placards à vadrouilles et les aires d'entreposage des produits en conserve, en bouteille ou sous emballage. Les zones utilisées pour les denrées destinées à la consommation humaine ou animale des établissements où sont manipulées de telles denrées comprennent les aires de réception, de service, de conservation d'aliments secs, froids, congelés ou crus, d'emballage (y compris de mise en conserve, en bouteille et en boîte), de préparation (par exemple, nettoyage, tranchage, cuisson, mouture) et d'entreposage de déchets comestibles, ainsi que les systèmes de transformation en circuit fermé comme les minoteries, les laiteries et les fabriques d'huiles comestibles et de sirop.

MODE D'EMPLOI POUR LES APPLICATIONS TOPIQUES SUR LES BOVINS DE BOUCHERIE, LES BOVINS LAITIERS NON ALLAITANTS, LA VOLAILLE ET LES MOUTONS

1. Applications par pulvérisation

BOVINS LAITIERS NON ALLAITANTS		
RAVAGEUR(S)	CONCENTRATION (mL du produit / 1000 L d'eau)	REMARQUES
Mouches des cornes Mouche faciale Mouches noire	Mélanger 96 mL avec 100 L d'eau dans un pulvérisateur.	Appliquer 1 à 2 L de pulvérisation par animal sur tout le corps. Pour les mouches noires, il faudra peut-être faire un autre traitement 8 jours plus tard.
Mouches des cornes Mouche faciale	Mélanger 10 mL avec 1 L d'eau dans un pulvérisateur à base pression.	Appliquer 25 à 50 mL de mélange de pulvérisation par animal. Appliquer sur le visage et les épaules. Répéter au besoin, mais pas plus d'une fois toutes les deux semaines.
Poux	Mélanger 96 mL avec 400 L d'eau dans un pulvérisateur.	Pulvériser la bouillie jusqu'à ce que l'animal en soit couvert au complet. Un deuxième traitement 14 à 21 jours plus tard est recommandé.
RESTRICTIONS <ul style="list-style-type: none"> NE PAS dépasser 4 mL de produit par animal et par an. NE PAS faire plus de 2 applications par animal et par an. Prévoir au moins 8 jours entre les traitements. 		

BOVINS DE BOUCHERIE		
RAVAGEUR(S)	CONCENTRATION (mL du produit / 1000 L d'eau)	REMARQUES

Mouches des cornes Mouche faciale Mouche noire Poux	Mélanger 96 mL avec 400 L d'eau dans un pulvérisateur.	Pulvériser la bouillie jusqu'à ce que l'animal en soit couvert au complet. Pour les poux, un deuxième traitement 14 à 21 jours plus tard est recommandé. Pour les mouches noires, il faudra peut-être faire un autre traitement 8 jours plus tard. Attendre 7 jours entre la dernière pulvérisation et l'abattage.
RESTRICTIONS <ul style="list-style-type: none"> • NE PAS dépasser 4 mL de produit par animal et par an. • NE PAS faire plus de 2 applications par animal et par an. • Prévoir au moins 8 jours entre les traitements. 		

VOLAILLE		
RAVAGEUR(S)	CONCENTRATION (mL du produit / 1000 L d'eau)	REMARQUES
Liponyse des volailles	Mélanger 96 mL avec 100 L d'eau dans un pulvérisateur.	Appliquer 4 L de mélange de pulvérisation par groupe de 100 oiseaux. Pulvériser d'en bas pour bien traiter de la zone de ventilation. NE PAS abattre dans les 7 jours suivant le traitement.
RESTRICTIONS <ul style="list-style-type: none"> • NE PAS dépasser 0,08 mL de produit par animal et par an. • NE PAS faire plus de 2 applications par animal et par an. • Prévoir au moins 14 jours entre les traitements. 		

MOUTONS		
RAVAGEUR(S)	CONCENTRATION (mL du produit / 1000 L d'eau)	REMARQUES
Barbin du mouton	Mélanger 96 mL avec 50 L d'eau dans un pulvérisateur.	NE PAS TRAITER les animaux malades. Pulvériser la bouillie jusqu'à ce que l'animal en soit couvert au complet. NE PAS dépasser 150 mL de solution par animal. Une application par année ; le traitement se fait à l'automne ou en hiver avant l'agnelage et la tonte. NE PAS contaminer les aliments pour animaux ni les points d'eau. NE PAS traiter les agneaux ni les moutons adultes moins de 1 jours avant leur abattage.
RESTRICTIONS <ul style="list-style-type: none"> • NE PAS dépasser 0,30 mL de produit par animal et par jour. • NE PAS faire plus de 1 application par animal par an. 		

2. Gratte-dos / Graisseurs automatiques (Pest-Doom, Lewis)

Pour le traitement des bovins à viande dans les pâturages ou les parcours avec des graisseurs placés dans des conditions d'emploi libres ou forcées.

Ne pas utiliser pour traiter les vaches laitières lactantes.

BOVINS DE BOUCHERIE		
RAVAGEUR(S)	CONCENTRATION (mL du produit / 1000 L d'eau)	REMARQUES
Mouches noire	Diluer 96 mL avec 10 L d'huile légère.	Calibrer les graisseurs automatiques de façon à ce que le taux par animal ne dépasse pas 0,125 g de perméthrine par animal et par jour. Avant l'abattage, prévoir un délai de non traitement de 1 jour et l'abattage.
RESTRICTIONS <ul style="list-style-type: none"> • NE PAS dépasser 0,25 mL de produit par animal et par jour. 		

APPLICATION AÉRIENNE

Instructions génériques sur l'étiquette concernant l'épandage aérien - Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités spécifiées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou un système de positionnement global (GPS).

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

NE PAS permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Nettoyer et décontaminer régulièrement l'équipement de protection et d'application.

Recommandations pour retarder la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, l'insecticide AMBUSH 500EC contient un insecticide appartenant au groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide AMBUSH 500EC et à d'autres insecticides du groupe 3. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes ou des acariens si des insecticides ou des acaricides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide AMBUSH 500EC ou les insecticides du même groupe 3 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles. Éviter d'appliquer plus que le nombre maximal de traitements tel que précisé sur cette étiquette et de traitements consécutifs de l'insecticide AMBUSH 500EC ou d'autres insecticides du même groupe, au cours d'une même saison.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec AMVAC Chemical Corporation au 1-888-462-6822.

AMBUSH est une marque déposée d'AMVAC Chemical Corporation.

AGRAL 90 est une marque déposée de Syngenta protection des cultures Canada Inc.